



AVIS À TOUS LES CLUBS DE CONCOURS SUR LE TERRAIN POUR RETRIEVERS

À la réunion du Conseil d'administration du CCC de décembre 2021, les modifications suivantes aux concours sur le terrain pour retrievers ont été approuvées avec une date d'entrée en vigueur du 1^{er} janvier 2023. Toutefois, pour faciliter la tenue du championnat national 2022, les exceptions suivantes ont également été approuvées.

NOTA: Prière de prendre note que les mots en caractères gras sont nouveaux et que ceux qui sont rayés sont supprimés des règlements.

37-12-21

13 13 CHAMPIONNAT NATIONAL **POUR RETRIEVERS**

13.1 Championnat national **pour retrievers**

13 CHAMPIONNAT NATIONAL **POUR RETRIEVERS**

13.1 Championnat national **pour retrievers**

13.1.1 Lignes directrices

- (a) Un championnat national **pour retrievers** est destiné aux chiens qui, en raison des classements obtenus précédemment, se qualifient en vertu de règlements spéciaux, sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration.
- (b) Ce championnat n'est organisé qu'une fois dans une année civile donnée et ~~ce~~ **il est organisé** par un club en règle avec ~~formé à cette fin et reconnu en bonne et due forme~~ par le CCC et le **National Retriever Club of Canada**.
- (c) ~~Si un seul club présente sa candidature pour organiser un championnat national une année donnée, ce club sera contracté pour tenir un championnat national/championnat national amateur combinés en septembre. Deux titres peuvent être décernés : Champion national du concours sur le terrain (NFTCH) et Champion national amateur du concours sur le terrain (NAFTCH). Les deux titres peuvent être décernés au même chien lorsqu'il est manié par un amateur. Si aucun conducteur amateur ne termine la dixième série, alors les juges ne sélectionneront pas un gagnant du titre Champion national amateur du concours sur le terrain (NAFTCH) et ce titre ne sera pas décerné pour l'année en question. Le titre de Champion national du concours sur le terrain (NFTCH) est décerné au gagnant du championnat national pour retriever.~~
- (d) **Si, le cas échéant, le gagnant est manié par un amateur, tel que défini dans les présents règlements, le titre de Champion national amateur du concours sur le terrain, NAFTCH, n'est pas décerné.**

- (e) Si, le cas échéant, le gagnant est manié par un professionnel, tel que défini dans les présents règlements, le titre de Champion national amateur du concours sur le terrain, NAFTCH, est décerné au meilleur chien manié par un amateur qui a terminé la dixième série du championnat national pour retrievers. Si aucun chien satisfait à ce critère, le titre NAFTCH n'est pas décerné.
-

13.1.2 Inscriptions

- (a) Avant chaque championnat national pour retrievers, le CCC doit déterminer les chiens pouvant être invités à y concourir et informer le club qui organise l'épreuve des qualifications requises pour l'inscription à l'épreuve en question.
- (b) Tout renseignement fourni par le CCC sur le classement des chiens lors des concours tenus en vertu de ces règlements est entièrement sans préjudices au CCC, puisque les renseignements de ce genre sont fournis dans le seul but d'aider le club qui organise l'épreuve. Il revient au club organisateur de l'épreuve de déterminer les chiens qui sont qualifiés et qui ont le droit d'être invités.
- (c) Le secrétaire du club organisateur de l'épreuve doit envoyer une invitation au propriétaire de chaque chien admissible pour qu'il inscrive son chien à l'épreuve.
- ~~(d) Les chiens qui se qualifient lors d'un concours qui a lieu à une date si rapprochée de celle du championnat national qu'il leur est impossible d'être inscrits au championnat de l'année en cours sont admissibles à l'inscription au championnat national qui se tiendra l'année suivante.~~
- (e) (d)** Les chiens qui se qualifient lors des concours tenus dans les deux semaines précédant le championnat national **pour retrievers** et avant le tirage au sort pour le championnat en question peuvent être invités. L'invitation doit être faite par écrit **ou par document électronique** et livrée ou envoyée par la poste **ou envoyé de manière électronique** au propriétaire ou à l'agent du propriétaire. Le propriétaire ou l'agent doit accepter par écrit et transmettre cette acceptation au secrétaire du concours sur le terrain du championnat national **pour retrievers**. Tous les chiens invités en vertu de cette clause et selon la modalité de cette invitation sont acceptés au risque du propriétaire ou de l'agent en ce qui concerne la validité de la qualification.

NOUVEAU

- (e) Un chien inscrit au championnat national doit être enregistré individuellement ou la documentation doit avoir été déposée en vue d'enregistrer le chien au registre du CCC.
-

13.1.3 Résultats

- (a) ~~Seul~~ Le nom du chien gagnant **et du meilleur chien manié par un amateur, s'il est sélectionné, sera** ~~doit être~~ annoncé lors de ce concours.
- (b) Les juges doivent sélectionner un gagnant de réserve, mais une telle sélection ne doit pas être considérée comme un classement officiel. Cela doit être fait par précaution au cas où il faudrait annuler le prix du chien gagnant. Le gagnant de réserve sélectionné doit être inscrit dans le livre du juge, mais aucune annonce ou autre reconnaissance ne doit en résulter.

NOUVEAU

- (c) Si le meilleur chien manié par un amateur est sélectionné, les juges doivent sélectionner un gagnant de réserve au meilleur chien manié par un amateur, mais cette sélection ne doit pas être considérée comme un classement officiel. La sélection est faite à titre de précaution au cas où il faudrait annuler le prix du chien gagnant manié par un amateur. Le gagnant de réserve au meilleur chien manié par un amateur doit être manié par un amateur et avoir terminé la dixième série. Si aucun chien ne satisfait à ce critère, aucun gagnant de réserve au meilleur chien manié par un amateur n'est sélectionné et il faut annuler le prix de gagnant manié par un amateur, le titre NAFTCH n'est pas décerné. Le gagnant de réserve sélectionné doit être inscrit dans le livre du juge, mais aucune annonce ou autre reconnaissance ne doit en résulter.
-

13.1.4 Précisions

- (a) Sauf comme le prévoit le présent article, les propriétaires invités à inscrire les chiens qualifiés doivent avoir au moins deux semaines pour décider d'inscrire un quelconque chien qualifié. Chaque propriétaire doit recevoir un formulaire d'inscription pour chaque chien invité, en plus des informations suivantes :
- (i) Les renseignements sur l'épreuve;
 - (ii) Ce que le chien doit avoir accompli afin d'être qualifié pour l'inscription;
 - (iii) Les droits d'inscription et autres droits;
 - (iv) La date de clôture des inscriptions;
 - (v) Le nom et l'adresse complète de la personne à qui envoyer les inscriptions;
 - (vi) Les dates du concours;
 - (vii) L'emplacement exact;
 - (viii) Le nom des juges approuvés; et
 - (ix) Les prix offerts.
- (b) Les propriétaires doivent être avisés que les inscriptions reçues après la date de clôture ne seront pas acceptées. Il faut également conseiller aux propriétaires des chiens invités d'envoyer les inscriptions par courrier recommandé **ou de manière électronique**.
- (c) La personne qui inscrit un chien au championnat doit attester que chaque chien qu'elle inscrit est qualifié conformément aux conditions stipulées dans les présents règlements.
- (d) Le championnat :
- (i) Doit avoir au moins dix exercices ou séries dont au moins cinq doivent être sur gibier à plumes et cinq doivent inclure la sauvagine. Les exercices sur gibier à plumes doivent, dans la mesure du possible, inclure du gibier à plumes sédentaire;
 - (ii) Au moins trois juges doivent être en fonction;
 - (iii) Ruban : pour le gagnant ~~seulement~~ - la rosette bleue de championnat **national de concours sur le terrain** de l'« année »;
 - (iv) Prix : pour le gagnant ~~seulement~~ – les prix tels qu'annoncés au programme officiel du championnat;
 - (v) **Ruban : pour le meilleur chien manié par un amateur - la rosette bleue de championnat national de concours sur le terrain amateur de l'« année »;**

(vi) Prix : pour le meilleur chien manié par un amateur – les prix tels qu’annoncés au programme officiel du championnat.

- (e) Le club qui organise le championnat doit nommer un comité du concours sur le terrain composé de cinq personnes pour gérer le championnat et tous les préparatifs associés à un tel championnat. Le commissaire du concours sur le terrain est le président de ce comité, et ce comité doit également s’occuper de toutes les plaintes.
- (f) Après le concours, le club organisateur du championnat doit transmettre ce qui suit au CCC de sorte cela soit reçu au plus tard 21 jours après la clôture du concours :
 - (i) Une liste complète des propriétaires qui ont inscrit des chiens à l’épreuve;
 - (ii) Les formulaires d’inscription du gagnant, ~~et~~ du gagnant de réserve **et, si sélectionné, du meilleur chien manié par un amateur et du gagnant de réserve du meilleur chien manié par un amateur;**
 - (iii) Le nom et les renseignements complets sur le chien gagnant ainsi que sur le chien sélectionné comme gagnant de réserve. Ces renseignements doivent être confirmés par la signature des juges officiants;
 - (iv) **Si sélectionné,** le nom et les renseignements complets du **meilleur chien manié par un amateur et du chien sélectionné comme réserve du meilleur chien manié par un amateur.** Ces renseignements doivent être confirmés par la signature des juges officiants;
 - (v) Tous les droits, fixés par le CCC, pour l’enregistrement des résultats et pour chiens possédant un numéro de compétition temporaire;
 - (vi) Les renseignements sur chacun des exercices sur gibier à plumes ainsi que sur sauvagine.
- (g) Sauf là où les règlements du concours sur le terrain sont en contradiction avec une partie quelconque du présent article, les règlements des concours sur le terrain approuvés du CCC s’appliquent également à cette épreuve.

NOUVEAU

13.1.5 Qualifications

- (a) Le gagnant et les finalistes du championnat national pour retrievers de l’année précédente.
- (b) Le gagnant et les finalistes du championnat national amateur pour retrievers de l’année précédente, le cas échéant.
- (c) Le chien déclaré gagnant du dernier championnat national américain est admissible et doit être invité à concourir lors du championnat national pour retrievers, à condition que le nouveau champion canadien du concours sur le terrain soit autorisé à concourir au championnat national américain. Les chiens doivent satisfaire aux exigences en vertu des règlements du CCC.
- (d) Le chien déclaré gagnant du dernier championnat national amateur pour retrievers américain est admissible et doit être invité à concourir lors du championnat national pour retrievers, à condition que le nouveau champion canadien du concours sur le terrain soit autorisé à concourir au championnat national amateur américain. Les chiens doivent satisfaire aux exigences en vertu des règlements du CCC.

- (e) Les chiens s'étant classés premier, deuxième, troisième ou quatrième dans une épreuve ouverte, spéciale ou limitée tout âge dans laquelle des points de championnat étaient attribués lors de concours approuvés du CCC. Ces concours doivent être organisés par des membres en règle du National Retriever Club of Canada pendant la période entre le championnat de l'année en cours et celui de l'année civile précédente.
- (f) Les chiens s'étant classés premier, deuxième, troisième ou quatrième dans une épreuve amateur tout âge ou dans une épreuve propriétaire-conducteur amateur tout âge dans laquelle des points de championnats ont été attribués lors des concours approuvés du CCC pendant l'année en cours. Ces concours doivent être organisés par des membres en règle du National Retriever Club of Canada pendant la période entre le championnat de l'année en cours et celui de l'année civile précédente.

SUPPRIMER INTÉGRALEMENT LES ARTICLES 13.2, 13.3 ET 13.4

14 TITRES DE CHAMPIONNAT

14.2 Champion du concours sur le terrain (FTCH)

14.2.2 Pour devenir champion du concours sur le terrain, un retriever doit gagner :

SUPPRIMER

- (b) Un championnat national / championnat national amateur combiné pour retrievers;
ou

14.3 Champion amateur du concours sur le terrain (AFTCH)

14.3.2 Pour devenir champion amateur du concours sur le terrain, un retriever doit ~~gagner~~ :

- (a) **Être déclaré** ~~Un retriever championnat national amateur, ou~~
- (b) ~~Un championnat national / championnat national amateur combiné pour retrievers; ou~~
- (c) ~~Être le meilleur chien conduit par un amateur qui termine la dixième série au championnat national / championnat national amateur combiné pour retrievers; ou~~
- (~~a~~) **(b) Gagner** un total de dix points qui peuvent être obtenus de la façon suivante :

Dans chaque épreuve ouverte, limitée ou spéciale tout âge, il doit y avoir au moins huit chiens partants, chacun étant admissible à concourir dans une épreuve limitée tout âge. Le conducteur doit être un amateur tel que défini par le comité du concours sur le terrain du club organisateur du concours. Le gagnant de la première place obtient cinq points, celui de la deuxième place en obtient trois, celui de la troisième place, deux points et celui de la quatrième place, un point. Pour devenir champion, le chien doit être classé premier dans une épreuve ouverte, limitée ou spéciale tout âge ouverte à toutes les variétés de retrievers. Au maximum cinq points obtenus dans des épreuves qui ne sont pas ouvertes à toutes les variétés de retrievers peuvent être utilisés. Le gagnant du championnat national pour retrievers, **lorsqu'il est manié par un amateur**, obtient cinq points.

14.4 Champion national du concours sur le terrain (NFTCH)

14.4.1 ~~Le gagnant du championnat national pour retrievers ou du championnat national / championnat national amateur combiné pour retrievers~~ devient officiellement champion du concours sur le terrain et a le droit d'être désigné champion national du concours sur le terrain de « l'année ».

14.5 Champion national amateur du concours sur le terrain (NAFTCH)

14.5.1 ~~Le gagnant du championnat national amateur pour retrievers ou du championnat national / championnat national amateur combiné pour retrievers ou le meilleur chien manié par un amateur qui termine la dixième série au championnat national / championnat national amateur combiné pour retrievers~~ **Lorsque le gagnant du championnat national pour retrievers est manié par un professionnel, le titre de Champion national amateur du concours sur le terrain, NAFTCH, est décerné au meilleur chien manié par un amateur qui a terminé la dixième série des épreuves du championnat national pour retrievers et il** devient officiellement champion amateur du concours sur le terrain et a le droit d'être désigné champion national amateur du concours sur le terrain de « l'année ».